

**Zeitschrift:** Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =  
Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 14 (1996)

**Artikel:** Des idées qui tuent? : La question des doctrines criminogènes

**Autor:** Mayer, Jean-François

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1051240>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

JEAN-FRANÇOIS MAYER

DES IDÉES QUI TUENT?  
LA QUESTION DES DOCTRINES CRIMINOGENES

Le second «transit» d'adeptes du Temple Solaire dans le Vercors a fait l'objet de nombreuses tentatives d'interprétation. Les précédents événements, en octobre 1994, pouvaient cadrer avec les stéréotypes habituellement utilisés pour expliquer les adhésions inconditionnelles à des «sectes»<sup>1</sup>: un chef spirituel, exerçant une forte influence sur ses disciples, les avait entraînés dans sa mortelle dérive<sup>2</sup>. L'épisode de décembre 1995 plonge en revanche plus d'un commentateur dans la perplexité. Des journalistes ou des proches douloureusement frappés lancent des hypothèses hasardeuses; le père d'une des victimes déclare:

«Je suis intimement persuadé qu'il s'agit d'un assassinat et que les commanditaires se prélassent tranquillement dans une luxueuse villa quelque part. Il y a quelqu'un au-dessus de tout soupçon qui a appuyé sur le bouton pour déclencher le mécanisme. (...) Cette secte est une société secrète d'une telle puissance que les meilleurs enquêteurs seront impuissants à la combattre.»<sup>3</sup>

Conscients de la fragilité de cette thèse purement criminelle et des fantasmes qu'elle recèle, d'autres observateurs suggèrent que «les membres de la secte avaient subi un lavage de cerveau extrême» et que les dirigeants défunts continuaient à exercer une puissante emprise sur leurs adeptes par-delà la mort<sup>4</sup>; après le choc initial de 1994, une adepte particulièrement convaincue aurait réussi à les «reprogrammer»<sup>5</sup>.

Sous une forme plus élaborée, il pourrait en effet y avoir une part de vérité dans ces dernières explications; il n'est cependant pas question de spéculer ici sur ce qui s'est passé et il paraît plus sage d'attendre les conclusions de l'enquête. On est surtout frappé de voir que les commentateurs tendent à réduire les membres à un rôle presque *passif*: un

chef qui contrôle le cerveau de ses adeptes, un assassin qui les élimine. Bien sûr, les dirigeants du Temple Solaire ne reculaient pas devant la manipulation pour convaincre leurs disciples et s'assurer leur fidélité. Personne ne conteste d'ailleurs les procédés de ce genre observés dans certains groupes religieux<sup>6</sup>; en revanche, l'hypothèse du lavage de cerveau et du contrôle mental, si souvent avancée pour expliquer les démarches d'adeptes de sectes dans une perspective d'imprégnation médicalisante et psychologisante, fait l'objet de vives controverses depuis de longues années<sup>7</sup>. Il n'est pas possible d'entrer ici dans ce débat, mais il importe de souligner que ses implications ne sont pas minimales du point de vue de la réflexion criminologique. En effet, si l'on devait partir du principe qu'existe chez les membres de certaines sectes un contrôle mental tel qu'ils ne peuvent s'en libérer sans intervention extérieure et qu'ils se trouvent réduits à un état analogue sous certains aspects à celui d'un robot, cela signifierait aussi qu'ils ne seraient pas responsables d'actes criminels ou de délits commis dans cette situation, ou en tout cas que leur responsabilité serait fortement diminuée. De tels arguments feront les délices d'avocats, mais soulèvent des questions très délicates et méritent donc d'être soumis à une sérieuse analyse critique. Le sujet n'a d'ailleurs rien de vraiment nouveau pour les criminologues: il y a quelques décennies, on se demandait dans quelle mesure des crimes pouvaient être commis sous hypnose, contre la volonté d'un sujet<sup>8</sup>.

Ce n'est certainement pas en appliquant des grilles interprétatives stéréotypées que nous avancerons dans notre connaissance des phénomènes étudiés<sup>9</sup>. Ceux qui les ont côtoyés (familles, amis) ne présentent pas tous les adeptes du Temple Solaire comme des détraqués ou des zombies: au contraire, les uns sont décrits comme sportifs, d'autres étaient engagés dans des activités qui ne les coupaient nullement de la société ou laissent à leurs proches l'image de gens «fins, cultivés, artistes, intelligents»<sup>10</sup>. Il est vrai que des personnes par ailleurs brillantes peuvent se signaler par une sidérante naïveté dans le domaine spirituel. En définitive, ce qu'on a du mal à concevoir, c'est que certains au moins aient pu de leur plein gré être séduits par une idéologie

aux conséquences effrayantes (et qu'ils n'imaginaient certainement pas au moment de leur adhésion). Dans une de ses chroniques, le journaliste Claude Monnier fait remarquer qu'on ne reproche pas aux adeptes du Temple Solaire d'avoir eu des croyances bizarres, mais «de mourir et de faire mourir pour leurs croyances», d'être allés avec une logique implacable jusqu'au bout de ce qu'ils croyaient<sup>11</sup>.

Nous tenterons de dépasser les interprétations superficielles et simplificatrices des phénomènes de mouvements religieux «extrémistes»<sup>12</sup> pour nous intéresser à la relation pouvant exister entre leurs croyances et leurs pratiques dans les cas où celles-ci se transforment en actions criminelles. Ce débat épineux est déjà lancé: les mouvements d'opposition aux sectes sont traversés par une ligne de séparation entre ceux qui estiment que seuls comptent les actes et qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur les croyances, d'une part, et ceux qui, au contraire, insistent sur la nécessité d'envisager les actes comme découlant de croyances, d'autre part<sup>13</sup>. Seule la seconde position paraît réellement en mesure de prendre en compte ces phénomènes dans leur globalité, mais elle oblige à reconnaître qu'une dimension religieuse n'a pas nécessairement une connotation positive<sup>14</sup> et elle finit inévitablement par amener à poser la «question de la vérité»<sup>15</sup>. Loin de simplifier le débat, le caractère éventuellement nocif d'idéologies y ajoute une dimension supplémentaire difficile, mais vouloir en faire l'économie empêche une analyse adéquate des phénomènes observés.

Il faut commencer par rappeler que l'immense majorité des groupes religieux minoritaires ne présentent aucun caractère criminel et qu'une grande partie des conflits ou tensions qui surgissent entre la société et ces groupes ne relèvent pas du domaine de la criminalité<sup>16</sup>. Il ne s'agit pas non plus de prétendre que tout comportement criminel<sup>17</sup> d'un groupe religieux est nécessairement lié à ses doctrines. Une activité criminelle peut être le fruit d'un concours de circonstances favorables ou de la présence de personnes aux inclinations criminelles; un membre ou un responsable d'un groupe peut également avoir la tentation de recourir à un acte criminel pour se protéger contre une menace réelle

ou imaginaire<sup>18</sup> – et tentera éventuellement alors de le rationaliser à l'aide de justifications doctrinales. Mais ces développements en quelque sorte accidentels n'ont qu'un intérêt secondaire pour notre propos (ce qui n'ôte bien sûr rien à leur gravité).

A l'inverse, existe-t-il dans l'Occident contemporain des groupes religieux qui mettent ouvertement des actes criminels au nombre de leurs principes? Si l'on exclut des phénomènes de satanisme – domaine différent et traité dans d'autres interventions –, les cas sont assez rares et portent plutôt sur des cercles restreints numériquement, pour d'évidentes raisons: si un groupe prônait publiquement des actes criminels, la pression sociale et l'intervention des autorités ne se feraient guère attendre, dès que de tels faits seraient connus, et le groupe se trouverait mis hors d'état de nuire, à moins de passer dans la clandestinité. Si Jo Di Mambro, après avoir ordonné le «transit», n'était pas mort à Salvan, il aurait été pourchassé par toutes les polices et n'aurait pas pu continuer à prêcher son message. Un autre cas assez récent a été celui de Jeffrey Lundgren, un dissident de l'Eglise réorganisée de Jésus-Christ des saints des derniers jours qui s'était séparé de celle-ci pour former avec une vingtaine de personnes une communauté, enseignant à ses membres qu'il ne pourrait les conduire à Dieu et à la terre promise qu'après un sacrifice sanglant; une famille qui avait rejoint le groupe fut donc exécutée, mais, dès la découverte des corps en janvier 1990, la police pourchassa le groupe et réussit à arrêter Lundgren et ses disciples quelques jours plus tard, à l'autre bout du pays<sup>19</sup>. Fondateur d'une secte aux théories dangereuses, l'Américain Ervil LeBaron avait rien moins que l'ambition de prendre le pouvoir après avoir éliminé ses concurrents et s'était arrogé déjà le droit de décréter qui méritait la peine capitale: il commandita l'assassinat d'un de ses frères qui se trouvait à la tête d'une Eglise concurrente et ses fidèles commirent plusieurs meurtres et autres actes criminels dans les années 1970 et 1980 aux Etats-Unis et au Mexique, réussissant à plusieurs reprises à échapper à l'intervention de la justice faute de preuves suffisantes, mais il finit quand même ses jours en prison. Au passage, l'évocation

de ces trois cas montre qu'il ne serait probablement pas facile de distinguer la part de trois facteurs: les *croyances* du groupe, les *circonstances* qui ont pu contribuer à la mise en oeuvre de ces actions et, bien sûr, la *personnalité psychopathique* des responsables. Ce dernier trait n'explique cependant pas encore pourquoi des membres du groupe qui ne sont pas nécessairement des psychopathes acceptent aussi de suivre la démarche<sup>21</sup>: les différents facteurs ne revêtiront donc probablement pas une importance égale chez les différents acteurs impliqués.

La définition de ce qui est nuisible (pour l'individu et la société) et doit donc être considéré comme criminel peut varier sur certains points d'une société à l'autre, notamment en fonction de critères moraux. Il en va en particulier ainsi de questions relatives à la morale sexuelle. Pendant longtemps, aux Etats-Unis, les mormons qui pratiquaient la polygamie (puis, après l'abandon de celle-ci par leur Eglise, les fondamentalistes mormons qui s'obstinent jusqu'à aujourd'hui à entrer dans des «mariages pluraux» par obligation religieuse) furent poursuivis par la justice américaine et condamnés parfois à de lourdes peines de prison pour «cohabitation illégale»: cas typique de conflit entre les principes définis par la loi civile et ceux d'une loi religieuse. Aujourd'hui, on est loin des raids policiers comme celui lancé en 1953 encore en Arizona contre la communauté polygamiste de Short Creek<sup>22</sup>: si l'on comprend que Royston Potter, policier à Murray (Utah), ait été prié en 1982 de chercher un autre emploi lorsqu'on découvrit qu'il avait deux épouses, les autres pratiquants de la polygamie ne se trouvent en revanche plus inquiétés, du moment qu'ils sont majeurs et consentants; leur cas n'est pas assimilable aux questions criminelles qui nous occupent ici. De même, nous ne discuterons pas du *flirty-fishing*, une pratique présentant techniquement des analogies avec la prostitution, mais avec une justification religieuse, que le mouvement nommé aujourd'hui «La Famille» (ex-Enfants de Dieu) a prônée parmi ses membres dès 1976, avant de l'abandonner officiellement en 1987<sup>23</sup>: on pourrait certes se demander dans quelle mesure l'encouragement et l'encadrement de cette pratique par le groupe était assimilable à une activité de «souteneur» (d'autant plus qu'elle entraî-

nait des revenus financiers), mais cela nous entraînerait trop loin et n'aurait qu'un faible intérêt pour notre discussion, le *flirty-fishing* ayant représenté un phénomène atypique pratiqué par un seul groupe. En revanche, il va sans dire que les «expérimentations sexuelles» avec des mineurs qui se sont produites dans «La Famille» durant une certaine période<sup>24</sup> relevaient de pratiques répréhensibles; elles attirent au passage notre attention sur un sujet très médiatisé depuis quelque temps, celui des enfants dans des groupes religieux controversés.

Entre les cas où une activité criminelle est accidentelle, non intrinsèque au groupe, et ceux – rares – où elle est ouvertement prônée par celui-ci, il existe une zone grise où des croyances présentent le risque d'encourager éventuellement des comportements discutables. Des facteurs propices ne débouchent cependant pas nécessairement sur l'expression de tendances criminelles, moins encore sur leur manifestation concrète. On devrait plutôt dire qu'une observation préventive devrait prêter attention à certaines potentialités, tout en gardant conscience qu'elles peuvent aussi ne pas se développer. Nous allons essayer d'en identifier quelques-unes.

L'un de ces facteurs à risque est l'*articulation d'une double morale*: les règles qu'un adepte doit respecter dans son comportement à l'égard de personnes extérieures au groupe sont moins exigeantes que celles qu'il est tenu d'observer envers ses coreligionnaires. Pour prendre un petit exemple anodin (qui n'a *pas* une dimension criminelle, mais illustre l'amorce du problème), dans les années 1970, les dévots de Krishna diffusaient leurs livres en se présentant d'une manière parfois équivoque pour atteindre une clientèle aussi large que possible, prétendant être des étudiants ou un groupe de gens luttant contre la drogue. Le fondateur de l'Association internationale pour la conscience de Krishna, Swami Prabhupada, incita ses disciples à ne pas irriter le public<sup>25</sup>, mais certains de ses commentaires laissent penser qu'il ne s'agissait pas d'un rejet par principe de toute tromperie. A des distributeurs de livres qui lui affirmaient s'efforcer d'être plus honnêtes et

d'utiliser moins de méthodes contestables que dans le passé, Prabhupada répondait en mars 1975:

«(...) le service de Krishna est si sublime que, même si nous nous livrons à une tromperie, nous ne sommes pas coupables. Mais parce que nous avons affaire à des hommes du monde, nous devons respecter leurs règles en ce qui concerne la tromperie (*cheating*). (...) la tâche principale est d'amener quelqu'un à la conscience de Krishna. Nous ne voulons pas tromper qui que ce soit; nous n'avons pas un tel propos (*we have no such business*). Mais pour conduire quelqu'un à la conscience de Krishna, nous pouvons parfois dire certaines choses, et ce n'est pas de la tromperie.»<sup>26</sup>

Prabhupada compare cela au mensonge qu'est obligé de faire une mère à son enfant afin de le convaincre de prendre un médicament pour son bien. Dans le cas d'une vente de livres, ce raisonnement n'a aucune conséquence sérieuse. En revanche, s'il commence à s'appliquer à d'autres domaines, il peut en arriver à légitimer n'importe quel comportement du moment que celui-ci est supposé se mettre au service de Dieu. Une telle approche recèle un potentiel propice à des glissements, surtout chez des personnes n'ayant pas toujours des critères rigoureux. Dans certains cas, des adeptes pourraient en arriver à penser que la fin justifie les moyens du moment que les intérêts du groupe sont en jeu.

Un autre facteur à risque beaucoup plus sérieux est l'*interprétation de toute opposition au groupe dans un sens paranoïaque*<sup>27</sup>: le groupe considère qu'il détient la solution à tous les problèmes de l'humanité, les opposants sont donc des criminels voulant empêcher l'humanité de suivre la bonne voie. Sur ces bases, il ne faudrait plus qu'un pas pour estimer que tous les moyens permettant de mettre des opposants hors d'état de nuire sont légitimes. A cet égard, la représentation des adversaires diffusée dans l'Eglise de Scientologie autorise quelques sérieuses interrogations:

«Ceux qui critiquent une personne parce qu'elle est scientologue (...) ne résisteraient pas à une enquête sur leur passé ou sur leurs intentions. C'est heureux pour nous. Le criminel abhorre la lumière. Et nous sommes la lumière.

«(...) Chaque fois que nous avons fait une enquête sur le passé d'une personne qui critiquait la Scientologie, nous avons découvert des crimes pour lesquels cette personne, ou ce groupe, aurait pu être incarcéré selon le régime des lois en vigueur. Nous ne trouvons aucune personne qui soit critique vis à vis de la Scientologie qui n'ait pas de passé criminel.»<sup>28</sup>

Bien sûr, l'expérience nous montre qu'il ne suffit pas qu'un groupe soit convaincu d'être l'objet de haines et de persécutions, ou qu'il considère les critiques à son égard comme relevant de menées criminelles, pour qu'il adopte à son tour un comportement criminel! Les attaques seront souvent rationalisées comme une épreuve permettant la purification des croyants et, sur le plan pratique, tendront plutôt à renforcer leur cohésion face à l'adversité, une fois partis les éléments tièdes.

Les risques de déviance du groupe seront accrus si ses dirigeants développent un *délire de la persécution*<sup>29</sup>: dans les mois précédant les drames d'octobre 1994, des documents internes du Temple Solaire montrent que son noyau dirigeant était persuadé d'être poursuivi par toutes les polices et d'être victime de «traîtres» auxquels «justice et sentence» devraient être appliqués (certains périrent effectivement de mort violente au moment des événements); en réalité, des incidents mineurs se voyaient ainsi investis d'une importance disproportionnée par un groupe qui trouvait en même temps dans ces soupçons autant de preuves confirmant le rôle capital qu'il se croyait appelé à jouer.

Plusieurs événements de ces dernières années ont mis en évidence les dangers liés à certaines démarches *apocalyptiques*. Le millénarisme, avec ou sans messie, est l'attente d'une transformation radicale du monde débouchant, après de grands bouleversements, sur l'instaura-

tion d'un monde meilleur. L'imaginaire millénariste s'élabore en opposition au présent système, en contraste permanent avec la réalité que nous connaissons; dans certains scénarios, le millénium équivaut à un véritable renversement de situation sur tous les plans. Les règles qui prévaudront dans le millénium ne seront plus nécessairement celles qui nous régissent: si un groupe s' imagine que nous sommes déjà entrés dans les temps apocalyptiques préluant à l'établissement du Royaume de Dieu, le sentiment peut rapidement naître que nous nous trouvons dans une sorte de période intermédiaire où les lois des temps anciens ne valent déjà plus et où l'ordre nouveau à venir n'est pas encore établi. Ce climat spirituel est favorable au développement de comportements *antinomiens*.

Le danger de dérive devient aigu lorsqu'un groupe estime avoir lui-même un *rôle actif à jouer* dans l'instauration du Royaume de Dieu. Heureusement, la plupart des millénarismes que nous connaissons dans les pays occidentaux sont des millénarismes *passifs*, par exemple celui des Témoins de Jéhovah: les croyants attendent que Dieu prenne lui-même l'initiative de transformer ce monde, ils n'ont aucune influence sur ce processus et se comportent donc en citoyens respectueux des lois dans l'attente de l'intervention divine. En revanche, il se trouve des groupes qui croient que Dieu a réservé au petit cercle des élus une tâche spéciale. Certains s'imagineront par exemple qu'ils peuvent provoquer certains événements qui accéléreront le déroulement du scénario prophétique. D'autres se considéreront comme les agents de Dieu pour accomplir certaines actions, par exemple pour purifier la terre et exécuter la justice divine<sup>30</sup>; ainsi, l'Eglise de l'Agneau de Dieu d'Ervil LeBaron enseignait que «la grande oeuvre d'exécuter les jugements et destructions que le Seigneur enverrait par Son commandement divin juste avant Sa venue dans les nuages des cieux en puissance et grande gloire devait être accomplie par ceux parmi Son peuple qui craignent Son nom et obéissent à sa voix»<sup>31</sup>. A partir du moment où un groupe millénariste pense que Dieu lui a confié une mission pour contribuer à instaurer concrètement le millénium et pour châtier les récalcitrants, le pas vers des activités de nature criminelle risque vite d'être franchi<sup>32</sup>.

Même sans aller jusque là, des activités dépassant celles admises par les bornes légales pourront être encouragées par la perception que le système existant est de toute façon condamné. Seule la nature passive de l'attente de la plupart des groupes millénaristes contemporains explique la rareté des déviations criminelles.

Les groupes religieux minoritaires et d'apparition récente sont particulièrement exposés à des dérives incontrôlées parce que la plupart n'ont aucune autre référence suprême qu'un *chef spirituel à l'autorité hypertrophiée*<sup>33</sup>; cette absence de barrières dans l'exercice de l'autorité, une fois celle-ci établie au sein du groupe de disciples, peut faire perdre le sens de la mesure et susciter des tentations d'utiliser tout moyen permettant d'atteindre certains buts si le dirigeant se laisse prendre au jeu de l'exercice du pouvoir absolu<sup>34</sup>, jusqu'au point de n'avoir plus même conscience des limites imposées par la réalité du monde environnant<sup>35</sup>.

Enfin, dans les cas les plus extrêmes, même des actes qui nous paraissent de l'extérieur comme insensés, parce qu'ils débouchent par exemple sur l'anéantissement du groupe, peuvent être perçus par celui-ci comme une sorte de victoire, parce qu'ils sont un moyen de donner un témoignage éclatant au monde: sinon, avant de partir pour leur ultime voyage, les dirigeants du Temple Solaire auraient-ils éprouvé le besoin de laisser derrière eux des manifestes expliquant leur démarche?<sup>36</sup> A travers un acte flamboyant, même criminel, un groupuscule marginal et ignoré de ses contemporains trouve le moyen de se *projeter au premier plan* de l'actualité et de se donner ainsi l'illusion de se trouver au coeur d'un processus historique.

Dans l'immense offre religieuse contemporaine, il est inévitable qu'existent un petit nombre de mouvements dont les activités peuvent connaître une dérive allant, dans des cas extrêmes, jusqu'à des pulsions criminelles que légitimeront ou encourageront même certaines croyances. Il y a peu de doctrines qui suscitent de façon presque automatique un comportement criminel. En revanche, des facteurs à risque

peuvent favoriser des comportements déviants lorsqu'ils se trouvent en conjonction avec des circonstances ou avec des profils psychologiques favorables. C'est pourquoi notre analyse doit prendre au sérieux les croyances, tout en ayant conscience que l'évaluation de leurs conséquences concrètes se révèle parfois difficile. Il ne suffit pas qu'un groupe annonce la proximité de la fin des temps ou tienne un discours apocalyptique virulent annonçant que Dieu châtiara ceux qui lui désobéissent pour qu'on doive aussitôt en conclure qu'on se trouve à un nid de futurs criminels! Il faut faire la part de la rhétorique religieuse. Si l'on étudie de plus près le discours de toutes les traditions, les métaphores guerrières n'y sont pas rares<sup>37</sup>. Mais tout le monde comprend-il qu'il s'agit de métaphores?

Pour revenir aux événements évoqués au début de cet exposé, quelques-uns au moins des adeptes du Temple Solaire ont adhéré totalement à des idées s'appuyant sur un orgueil spirituel de petit cercle des élus et ont pensé non seulement pouvoir s'évader du monde matériel en s'anéantissant pour s'élever vers un destin glorieux, mais également exterminer ceux qu'ils considéraient comme des traîtres ou «aider» à quitter ce monde ceux qu'ils voulaient entraîner avec eux dans un «dernier voyage». Oui, il y a des idées qui peuvent tuer: sans une motivation idéologique qui leur paraissait leur donner le droit de s'affranchir des lois auxquelles est soumis le commun des mortels, aucun membre du Temple Solaire ne serait probablement devenu un assassin.

Tout comportement criminel ne débouche heureusement pas sur des assassinats. Mais quand on voit les mêmes problèmes surgir répétitivement autour des mêmes groupes religieux dans des pays différents au fil de longues années, on ne peut manquer de se demander si la source de certains comportements déviants ne se trouve pas dans les gènes doctrinaux de tels groupes et s'il n'existe pas des ensembles de croyances débouchant avec une fréquence suspecte sur des actes répréhensibles ou au moins contestables? Il est donc indispensable, et pas seulement pour les criminologues, d'explorer plus à fond, à travers des études de cas, dans quelle mesure des doctrines tendent à engendrer des compor-

tements dangereux pour la sécurité des individus ou de l'Etat. Parfois, l'explication purement criminelle ou l'explication purement psychiatrique peuvent suffire. Mais, plus souvent, elles ne nous révèlent qu'une partie de l'histoire: les dimensions sociologiques, culturelles et, finalement, doctrinales doivent être prises au sérieux si nous voulons progresser dans notre connaissance de ces phénomènes.

## Notes

- 1 Comme l'a fait remarquer l'un des meilleurs connaisseurs actuels de ces sujets, bien que s'apparentant sous certains aspects à une «secte» ou nouveau mouvement religieux, le Temple Solaire relève d'une autre catégorie, celle des «nouveaux mouvements magiques», ce qui conditionne également une approche eschatologique différente (Massimo Introvigne, «Armageddon in Switzerland: The Solar Temple Remembered», in *Theosophical History*, V/8, oct. 1995, pp. 281–298).
- 2 Même si le stéréotype populaire «idéal» aurait plutôt imaginé la fuite d'un «gourou» vers une secrète retraite dorée après avoir occis ses adeptes fortunés! Il continue d'ailleurs d'y avoir des gens qui, malgré les méticuleuses analyses prouvant sans conteste la mort de Jo Di Mambro et de Luc Jouret, émettent encore des doutes...
- 3 *Le Figaro*, 28 déc. 1995, p. 8.
- 4 *Facts*, 28 déc. 1995, p. 28.
- 5 *Ibid.*, p. 25.
- 6 Cf. J.-F. Mayer, «Il problema della manipolazione nei movimenti religiosi controversi», in Mario Di Fiorino (dir.), *La persuasione socialmente accettata, il plagio e il lavaggio del cervello*, vol. 1, Forte dei Marmi (Lucca), Psichiatria e Territorio, 1990, pp. 106–114.
- 7 Un volume déjà ancien, mais offrant d'intéressants éléments d'information et de réflexion, est l'ouvrage collectif publié sous la direction de David G. Bromley et James T. Richardson, *The Brainwashing/Deprogramming Controversy: Sociological, Psychological, Legal and Historical Perspectives*, New York/Toronto, Edwin Mellen Press, 1983.
- 8 Le célèbre Dr Locard voyait dans cette question un «problème redoutable», mais précisait aussitôt: «A l'heure actuelle, il semble bien que l'on puisse affirmer ceci: il n'est pas possible de suggestionner, soit à l'état de veille, soit à l'état d'hypnose, un sujet innocent, et de l'obliger à commettre soit un meurtre, soit un vol. (...) La conscience reste (...) suffisamment éveillée et présente, même dans le sommeil hypnotique, pour empêcher l'exécution involontaire d'une action

- criminelle.» (Edmond Locard, *Le Crime et les criminels*, Paris, La Renaissance du Livre, 1925, pp. 255–256)
- 9 Il convient également d'être conscient que chaque discipline tend à développer des préoccupations qui imprègnent sa perception du thème abordé: des criminologues approchent probablement les sectes avec des présupposés et des objectifs différents de ceux de sociologues, par exemple!
  - 10 *Tribune de Genève*, 28 déc. 1995, p. 3.
  - 11 Claude Monnier, «Guillotiner le Temple Solaire?», in *Tribune de Genève*, 3 janvier 1996, p. 7. A titre comparatif, on lira avec intérêt une pénétrante analyse du suicide de masse (mais pas volontaire pour tous les participants) de Jonestown en novembre 1978 dans le chapitre 12 de l'ouvrage de référence de John R. Hall, *Gone from the Promised Land. Jonestown in American Cultural History*, New Brunswick/London, Transaction, 1987.
  - 12 Si l'adjectif se trouve entre guillemets, c'est parce qu'il pose lui aussi bien des difficultés: il est utilisé ici dans un sens purement technique, pour désigner des groupes dont le comportement est de nature à menacer la société ou au moins à provoquer certaines frictions avec elle. Mais il n'est nullement question de qualifier d'extrémiste tout comportement religieux allant simplement, par son intensité et le caractère total de son engagement, au-delà de la tiédeur de la majorité de la population en matière religieuse!
  - 13 Ce thème a été magistralement abordé par un chercheur italien dans plusieurs de ses articles; en français, cf. Massimo Introvigne, «L'évolution du 'mouvement contre les sectes' chrétien, 1978–1993», in *Social Compass*, 42/2, juin 1995, pp. 237–247 (pp. 239–241).
  - 14 Il n'y a rien de nouveau à ce que des mouvements de nature indubitablement religieuse incluent également un potentiel de dérive vers des activités criminelles: après tout, le mot «assassin» lui-même a pour origine un «groupe religieux terroriste»! (Bruce Hoffman, «Holy Terror: The Implications of Terrorism Motivated by a Religious Imperative», in *Studies in Conflict and Terrorism*, 18/4, oct.-déc. 1995, pp. 271–284)

- 15 Comme l'a pertinemment souligné ces dernières années dans plusieurs de ses interventions le chercheur chrétien danois Johannes Aagaard; cf. notamment la fin de l'article «Conversion, Religious Change, and the Challenge of New Religious Movements», in *Cultic Studies Journal*, 8/2, 1991, pp. 91–103.
- 16 Les polémiques des vingt ou trente dernières années, parfois présentées comme un inquiétant et nouveau développement, n'ont en réalité pas grand chose de neuf, comme nous l'avions montré dans notre étude *Une honteuse exploitation des esprits et des porte-monnaie? Les polémiques contre l'Armée du Salut en Suisse en 1883 et leurs étranges similitudes avec les arguments utilisés aujourd'hui contre les «nouvelles sectes»*, Fribourg, Les Trois Nornes, 1985.
- 17 On ne tentera pas de définir ici la notion de «crime», l'auteur ne prétendant nullement avoir des compétences de criminologue. On considérera simplement dans ces pages comme «crime» tout acte portant délibérément atteinte aux intérêts physiques ou matériels de personnes ou à la sécurité publique.
- 18 Exemple éloquent, la mésaventure survenue au chercheur californien David Christopher Lane, qui avait rassemblé des témoignages révélateurs sur la face cachée d'un «maître» spirituel nord-américain. L'appartement de Lane fut cambriolé en 1984 et il put établir avec une quasi-certitude que le personnage sur lequel il enquêtait avait organisé le cambriolage et tenté ensuite d'utiliser les documents volés afin de nuire au chercheur (David Christopher Lane, «The Criminal Activities of John-Roger Hinkins», in *Understanding Cults and Spiritual Movements*, 2/2, 1986). Le plus extraordinaire est que les affaires du «maître» en question (dont les enseignements sont, selon Lane, en partie des plagiats) restent prospères et qu'il continue de recruter, jusqu'en Europe (centres à Londres et à Paris)...
- 19 *Restoration: The Journal of Latter Day Saint History*, vol. 8, 1995, p. 37.
- 20 Cf. Verlan M. LeBaron, *The LeBaron Story*, Lubbock (Texas), Keels & Co., 1981.

- 21 Dans le cas d'Ervil LeBaron, il est effrayant de voir qu'un noyau de fidèles procédèrent apparemment, des années après sa mort en 1981, à l'assassinat de plusieurs personnes dont il avait placé les noms sur une liste de «traîtres» pendant son emprisonnement (Richard S. Van Wagoner, *Mormon Polygamy: A History*, 2e éd., Salt Lake City, Signature Books, 1989, pp. 207–208).
- 22 Cf. Martha Sonntag Bradley, *Kidnapped from that Land. The Government Raids on the Short Creek Polygamists*, Salt Lake City, University of Utah Press, 1993.
- 23 Sur cette pratique, on pourra lire l'article de J. Gordon Melton («Sexuality and the Maturation of the Family», pp. 71–95) et plusieurs passages de celui de David Millikan («The Children of God, The Family of Love, The Family», pp. 181–252) dans l'ouvrage collectif dirigé par James R. Lewis et J. Gordon Melton, *Sex, Slander, and Salvation. Investigating The Family/Children of God*, Stanford (California), Center for Academic Publications, 1994.
- 24 Cf. David E. Van Zandt, *Living in the Children of God*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1991, pp. 170–171. Cf. également D. Millikan, *op. cit.*, pp. 244–248.
- 25 Satsvarupa dasa Goswami, «*Distribute Books, Distribute Books, Distribute Books!*» *A History of Book Distribution in ISKCON, 1970–1975*, Port-Royal (Pennsylvania), Gita-nagari Press, 1982, pp. 34–39.
- 26 Satsvarupa dasa Goswami, *Prabhupada-lila. Around the World 1967–1969 & 1972–1975. Additional Pastimes of His Divine Grace A.C. Bhaktivedanta Swami Prabhupada*, Potomac (Maryland), Gita-nagari Press, 1987, p. 294.
- 27 Comme le fait remarquer Marc Galanter, tout groupe qui se rassemble autour d'une cause ou d'une fonction doit établir une ligne de démarcation pour différencier ceux qui participent au groupe de ceux qui n'y participent pas. Cependant, cette crainte à l'égard de l'extérieur et cette fonction de contrôle de la frontière avec les personnes n'appartenant pas au groupe peut parfois atteindre les dimensions d'une véritable paranoïa (*Cults, Faith, Healing and Coercion*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1989, pp. 112–114).

- 
- 28 L. Ron Hubbard, *Derrière l'Attaquant* (brochure interne, 1990, p. 2).
- 29 Ce fut le cas du «Temple du Peuple» de Jim Jones (cf. J.R. Hall, *op. cit.*).
- 30 L'assassin de Yitzhak Rabin, en novembre 1995, semble avoir agi selon un schéma idéologique de ce genre, s'investissant d'une mission sacrée pour sauver le peuple juif d'une politique jugée préjudiciable à ses intérêts.
- 31 Texte cité par Steven L. Shields, *Divergent Paths of the Restoration. A History of the Latter Day Saint Movement*, 4e éd., Los Angeles, Restoration Research, 1990, p. 190.
- 32 Il est cependant probable qu'un contexte culturel peut se révéler plus ou moins favorable à des développements de ce genre, notamment en fonction de la perception du rôle de l'Etat et de sa relation avec les citoyens: ce n'est sans doute pas un hasard si les Etats-Unis semblent offrir un terreau plus favorable au développement de millénarismes armés que les pays européens. Sur ces phénomènes, cf. notamment James A. Aho, *The Politics of Righteousness: Idaho Christian Patriotism*, Seattle/London, University of Washington Press, 1990, et Michael Barkun, *Religion and the Racist Right. The Origins of the Christian Identity Movement*, Chapel Hill/London, University of North Carolina Press, 1994.
- 33 Celle-ci peut encore être renforcée par des changements fréquents et imprévisibles dans les croyances, le mode de vie, les relations entre personnes, etc. – jusqu'au point où les disciples tièdes quittent le groupe, tandis que ceux qui restent finissent par n'avoir plus d'autre ligne de conduite que l'obéissance inconditionnelle aux nouvelles directives qui viennent du chef du mouvement; à ce moment-là, il n'y a plus de mise en question, tout ordre est obéi, même s'il implique un acte criminel, dans un esprit de soumission sans limite de l'individu ayant abandonné son ego à l'autorité charismatique (Roy Wallis, «Sex, Violence and Religion: Antinomianism and Charisma», in R. Wallis et S. Bruce, *Sociological Theory, Religion and Collective Action*, Belfast, The Queen's University, 1986, pp. 115–127).

- 34 On a pu voir comment l'un des maîtres spirituels (aujourd'hui déchu) des dévots de Krishna en était arrivé à encourager ses disciples au trafic de drogue pour récolter des fonds et avait même fait assassiner un adepte désabusé qui avait rassemblé des preuves pour le dénoncer; il est vrai qu'il s'agissait en outre d'un personnage au psychisme depuis longtemps fragile (Ursula Zöpel, «Aufstieg und Fall des ISKCON-Gurus Kirtananda», in *Materialdienst der Evangelischen Zentralstelle für Weltanschauungsfragen*, 55/4, avril 1992, pp. 99–111).
- 35 Deux anciens membres d'un groupuscule français des années 1960 ont raconté dans quels projets insensés s'était très vite laissé entraîner leur «maître», jusqu'à cultiver des idées de prise du pouvoir! Cela était le fruit d'une subtile interaction entre le maître et ses disciples: «Les disciples 'fabriquent' leur 'maître'. Nous avons grisé le nôtre à force d'abandons et d'acceptations de plus en plus démesurés.» (Yves et Claude Camicas, *Les Gens du Blâme. Une secte au quotidien*, Paris/Milan, Edidit/Archè, 1995, p. 294)
- 36 Les transcriptions de discussions internes du Temple Solaire montrent que le noyau dirigeant entendait délibérément donner au «départ» du groupe un caractère spectaculaire pour impressionner le monde. Etrange paradoxe pour des gens qui affirmaient par ailleurs ne plus éprouver aucun attachement pour cette terre et n'aspirer qu'à la quitter...
- 37 Mark Juergensmeyer, «Sacrifice and Cosmic War», in *Terrorism and Political Violence*, 3/3, automne 1991, pp. 101–117 (p. 106).